

# Introduction

## Les petits vignobles. Un sujet en quête de légitimité



Stéphane Le Bras  
Université Clermont-Auvergne – CHEC

Depuis près d'une décennie maintenant, l'université de Pau et des pays de l'Adour se penche avec intérêt sur ce qui construit en partie l'identité du Midi aquitain, à savoir ses vignobles<sup>1</sup>. Afin de compléter ces premiers travaux, un programme de recherche a été initié par le laboratoire ITEM<sup>2</sup> en 2014, avec une double exigence scientifique et méthodologique. D'une part, il s'agissait de mettre en évidence la singularité et les dynamiques de vignobles locaux (Béarn, Buzet, Jurançon, Irouléguay, Madiran, Saint-Mont, Tursan) dont l'un des traits communs, à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, est de ne pas dépasser les 2 000 hectares de surface. D'autre part, l'accent était également porté sur la mise en perspective, dans une logique comparative, de ces spécificités avec d'autres vignobles, de tailles similaires, en France dans un premier temps, puis au-delà des frontières hexagonales par la suite.

Fruit d'une première étape qui a vu se rencontrer, lors de journées d'étude organisées depuis 2014, des spécialistes de la question viticole, cet

- 
1. Voir par exemple Douence Hélène, « Le vignoble du Sud-Ouest. Une entité géographique confuse », dans Hinnewinkel Jean-Claude et Lavaud Sandrine (dir.), *Vignobles et vins en Aquitaine. Images et identités d'hier et d'aujourd'hui*, Bordeaux, MSHA, 2009, p. 195-212, ou Tesson Frédéric, « La gouvernance des vignobles "transfrontaliers" du Sud de l'Aquitaine », dans Hinnewinkel Jean-Claude (dir.), *La gouvernance des terroirs du vin*, Bordeaux, Éditions Féret, 2010, p. 259-276.
  2. Identité, territoire, expressions, mobilités (EA 3002). Il regroupe des spécialistes d'histoire, d'histoire de l'art, d'archéologie et d'anthropologie.

ouvrage se veut une ouverture vers une réflexion d'ensemble sur les vignobles de petite taille en France, par opposition sémantique et conceptuelle aux études génériques sur les grands vignobles nationaux (bordelais, bourguignons, champenois et languedociens). Outil d'observation et d'analyse, il veut offrir un décentrage du regard sur le vignoble national, sa diversité et ce qui en fait son identité sur le temps long.

## Vignobles, nomenclature et système de valeurs

Hiérarchiser, classer, catégoriser est une pratique traditionnelle inhérente aux milieux vitivinicoles et une démarche classique des écrits ou travaux qui les étudient. Déjà dans l'Empire romain, comme l'explique Gilbert Garrier, il existe une distinction pour ce qui est des produits vinicoles consommés : certains sont réservés pour les esclaves et les affranchis, d'autres vendus emportés par les petits fonctionnaires, artisans, employés ou soldats quand les vins les plus vieux et forts, filtrés dans de la vaisselle en argent, sont consommés par les citoyens les plus fortunés<sup>3</sup>. Au Moyen Âge, la *Bataille des vins*, rédigée au XIII<sup>e</sup> siècle par Henri d'Andeli, apparaît motivée par le souci de classer, pour la première fois par écrit, près d'une cinquantaine de vins du royaume<sup>4</sup>. L'époque moderne voit, elle, l'atomisation du marché vitivinicole, avec l'émergence des extrêmes, grands crus et vins populaires, la généralisation des eaux-de-vie et la naissance du Champagne<sup>5</sup>. C'est là le moment d'une première étape dans la rationalisation de la hiérarchisation, celle-ci étant d'abord confiée à des « experts empiriques » au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>, puis articulée plus concrètement – et artificiellement – autour des prix au XVIII<sup>e</sup><sup>7</sup>. Plus près de nous, à l'époque contemporaine, insufflées par la soif répandue dans tous les domaines d'études pour la classification, apparaissent les premières tentatives d'ordonnancement rigoureux<sup>8</sup>. Certains classements prennent assez rapidement une dimension officielle qui institutionnalise et

3. Garrier Gilbert, *Histoire sociale et culturelle du vin*, Paris, Larousse, 1994, p. 28-29.
4. Galtier Gaston, « La bataille des vins d'Henri d'Andeli. Un document sur le vignoble et le commerce des vins dans la France médiévale », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, t. 3/2, 1968, p. 5-41.
5. Lachiver Marcel, *Vins, vignes et vigneronns. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, p. 181 sq.
6. Quellier Florent, « Le discours sur la richesse des terroirs au XVII<sup>e</sup> siècle et les prémices de la gastronomie française », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 254, 2012, p. 141-154.
7. Musset Benoît, « Le prix de la qualité : les vins de champagne et de Bourgogne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 60-3, 2013, p. 110-136.
8. Jullien André, *Topographie de tous les vignobles connus*, Paris, 1816 (rééd. 1985).

fixe la hiérarchie. Ainsi, dans le Bordelais, en 1855, le classement réclamé par l'empereur sert très rapidement de référence<sup>9</sup> : les crus y sont classés du premier au cinquième, par ordre croissant de prestige, et il est dès lors difficile de se sortir de ce cadre taxinomique. Ce désir de la recension et du catalogage se retrouve dans les nombreux ouvrages décrivant les vignobles français au XIX<sup>e</sup> siècle, puis les vins français au siècle suivant. Dans les deux cas, en dépit de démarches qui se veulent scientifiquement objectives, les critères qualitatifs et subjectifs construisent le discours. Ainsi, dans l'un des ouvrages phares du XIX<sup>e</sup> siècle sur le sujet, *Topographie de tous les vignobles connus* d'André Jullien, paru en 1816, on peut lire au sujet de vins récoltés à Jurançon qu'ils sont « très légers, fins, délicats et d'un goût fort agréable<sup>10</sup> ». La partialité du propos est renforcée ici par une hiérarchisation interne et propre à l'auteur qui propose une classification en crus de première et deuxième classes (celle-ci pouvant aller jusqu'à cinq dans certains vignobles).

Cette tendance se retrouve abondamment au XX<sup>e</sup> siècle, chez Pierre Andrieu par exemple. Dans *Les vins de France et d'ailleurs. Comment les choisir, les servir, les déguster et les utiliser en cuisine*, le positionnement appréciatif est encore plus marqué par la nature même du sujet central, les vins et non plus le vignoble<sup>11</sup>. Les chapitres destinés aux vins français sont partagés de manière simpliste : Grands<sup>12</sup> crus de France et vins de pays. Si l'auteur se refuse à hiérarchiser les vins de pays « puisque chaque vin a son heure de dégustation et son accompagnement<sup>13</sup> », leur description est parsemée de références appréciatives plus ou moins valorisantes, faisant acte de hiérarchisation, même subliminale. Surtout, cet ouvrage est symptomatique d'une pratique qui tend à se développer dans les publications traitant des vins pendant l'entre-deux-guerres : l'imprégnation gustative. En effet, durant cette période, on voit émerger, comme chez P. Andrieu, des parties d'ouvrages, voire des ouvrages entiers consacrés à la manière dont les vins doivent être consommés. C'est le cas de *Monseigneur le vin* dont le sous-titre intérieur est « L'art de boire. Préparer, servir, boire », paru en 1927<sup>14</sup>. Outre des conseils techniques pour choisir et conserver les vins, on y découvre quels types de vins doivent être associés

- 
9. Philippe Roudié, « Crus classés et châteaux viticoles en Bordelais : deux nouvelles notions qualitatives au XIX<sup>e</sup> siècle ? », dans Garrier Gilbert (dir.), *Le vin des historiens*, actes du I<sup>er</sup> symposium « Vin et Histoire », 19-21 mai 1989, Suze-la-Rousse, Université du Vin, 1990, p. 189-198.
  10. Jullien A., *Topographie de tous les vignobles connus*, op. cit., p. 279.
  11. Andrieu Pierre, *Les vins de France et d'ailleurs. Comment les choisir, les servir, les déguster et les utiliser en cuisine*, Paris, Flammarion, 1939.
  12. Avec une majuscule.
  13. Andrieu P., *Les vins de France et d'ailleurs...*, op. cit., p. 57.
  14. Forest Louis, *Monseigneur le vin*, Paris, Établissements Nicolas, 1927.

avec quels mets : ainsi, « nul n'ignore qu'un beau Saint-Émilion, et encore mieux un grand Bourgogne mettent en valeur un grand Roquefort<sup>15</sup> ». Dans la même veine et à la même période, le court ouvrage *Comment boire nos bons vins de France* articule son propos autour de propositions de menus mariant mets et vins, puis d'une présentation de vins se limitant à ceux de Bordeaux, de Bourgogne et de Champagne<sup>16</sup>. Si la démarche n'est pas nouvelle<sup>17</sup>, par leur généralisation et la diffusion de leurs préceptes, ces ouvrages ouvrent ici la voie aux multiples guides qui, dans le sillage de l'américain Robert M. Parker<sup>18</sup>, cannibalisent le secteur de l'édition sur le sujet depuis une trentaine d'années<sup>19</sup> et fixent un ordre hiérarchique sur le marché.

Or cette appréhension du vignoble national et de ses productions n'est pas sans poser problème en ce qui concerne les enjeux généraux de la filière vitivinicole dans son ensemble et les petits vignobles en particulier. En effet, l'institutionnalisation d'une hiérarchisation par le biais d'un classement, d'un guide, voire de la loi est problématique pour de multiples raisons. Dans ce dernier cas, il a par exemple été montré dans le Sud-Ouest que la loi de délimitation des appellations fut compromettante pour les vins non girondins qui bénéficiaient de l'appellation « Vins de Bordeaux » jusqu'en 1911. Le législateur – se basant sur des principes discriminants de classification qualitative – décide alors de limiter cette appellation au seul département de la Gironde<sup>20</sup>. Cette sédimentation de la réputation se retrouve également dans l'épisode du classement de 1855<sup>21</sup>. En effet, il existait, avant 1855 déjà, des classements dans le Bordelais, notamment plusieurs établis depuis les années 1810 par les courtiers locaux. Celui de 1855 prend une ampleur nouvelle pour deux raisons intrinsèquement liées : la première est l'origine du classement, voulu

15. *Ibid.*, p. 70.

16. Comte Austin de Croze, *Comment boire nos bons vins de France*, Paris, Établissements Félix Potin, 1934.

17. Déjà au XIV<sup>e</sup> siècle, le chimiste et médecin montpelliérain Arnaud de Villeneuve, dans son *Liber de Vinis*, évoque le mariage des plats et des vins.

18. Parker Robert M., *The Wines of the Rhône Valley and Provence*, New York, Simon & Schuster, 1987, pour le premier.

19. Voir Reggiani Licia, « "Le vin j'y connais rien". Stratégie de vulgarisation du discours œnologique », dans Taddei Jean-Claude (dir.), *Les territoires du vin*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 157-178.

20. Voir par exemple Delbrel Sophie, « Le Lot-et-Garonne face à la délimitation de l'appellation Bordeaux : entre incompréhension et inquiétude (1909-1914) », dans CERDAC-CAHD (dir.), *Les pouvoirs publics, la vigne et le vin. Histoire et actualités du droit*, Bordeaux, Éditions Féret, 2008, p. 31-48.

21. Sur ce sujet, voir Markham Dewey, 1855. *Histoire d'un classement des vins de Bordeaux*, Bordeaux, Éditions Féret, 1997.

par Napoléon III pour l'Exposition universelle, lui donnant une légitimité politique ; la seconde est l'instrumentalisation qui va en être faite par les propriétaires des vignobles valorisés par le classement. À ce sujet, P. Roudié ne reconnaît à ce palmarès que la nature d'un « simple constat de la réalité économique du moment [...] figeant une hiérarchie interne qui n'était que celle du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup> », mais dont il sera très difficile par la suite de procéder à quelque modification que ce soit. Un simple document, désormais hors-contexte, pétrifie dès lors la hiérarchie avec des enjeux en matière de production bien sûr, mais surtout de commercialisation<sup>23</sup>.

En lien avec celle-ci, le cas des guides est encore plus problématique. En effet, bien qu'ils cherchent à s'en prémunir par de plus ou moins longues explications en préambule de leurs ouvrages, les auteurs ne fondent la classification des vins qu'ils opèrent que sur leur propre ressenti, voire sur la réputation véhiculée par l'opinion publique ou la mémoire collective. Se voulant « méthodique » (A. Jullien) ou « impartial » (P. Andrieu), les guides n'en sont pas moins construits sur les représentations ou les inclinaisons des auteurs, voire sur le moment de l'année ou de la journée durant lequel ils ont goûté les vins. Or la question de l'expertise, notamment dans la dégustation du vin, est complexe, relevant de multiples facteurs, souvent subjectifs, notamment pour les plus décisifs<sup>24</sup>, tandis que le discours gastronomique lui-même est sujet à de notables variations dans le temps ou selon les individus et leurs milieux<sup>25</sup>. De fait, la classification et la hiérarchisation, officialisées par ces ouvrages, posent question. Il en va de même – et peut-être plus encore – avec les publications proposant de combiner plats et vins. En effet, ceux-ci, s'ils peuvent s'avérer utiles, s'inscrivent dans des approches mercantiles, symbolisées par les acteurs à l'origine de la publication des deux livres évoqués plus tôt : les « Établissements Nicolas » pour *Monseigneur le Vin* et les « Caves Félix Potin » pour *Comment boire nos bons vins de France*. C'est ainsi deux des plus gros marchands de vins en France durant l'entre-deux-guerres qui se trouvent à l'origine de l'imprégnation gustative d'une partie des Français et on peut craindre que d'autres intérêts que les seuls

22. Roudié P., « Crus classés et châteaux... », art. cit., p. 192.

23. Sur la question de la réputation et de ses processus de construction/déconstruction dans le Bordelais, voir Pierre-Marie Chauvin, *Le marché des réputations. Cadres, chiffres et entrepreneurs de réputation sur le marché des grands crus de Bordeaux*, thèse soutenue à Bordeaux II, sous la direction de Charles-Henri Cuin, 2009.

24. Valentin Dominique, Chollet Sylvie et Abdi Hervé, « Les mots du vin : experts et novices différent-ils quand ils décrivent des vins ? », *Corpus*, n° 2, 2003, <https://corpus.revues.org/36>.

25. Voir à ce sujet Ory Pascal, *Le discours gastronomique français des origines à nos jours*, Paris, Gallimard, 1998.

intérêts qualitatifs guident cette initiative, offrant une nomenclature biaisée par des enjeux principalement économiques et commerciaux.

Dans cette filière vitivinicole où les carcans nés de la hiérarchisation et de la classification se multiplient peu à peu, rigidifiant les positions et amenuisant les possibilités d'évolution, s'instaure un rapport de force qui est incontestablement en faveur des grands crus et des grands vignobles. Il est dès lors légitime de se poser la question de la place du « petit » – qu'il s'agisse d'un petit vignoble indépendant ou d'un petit vignoble au sein de grands – sur un marché, dans un secteur et dans un vignoble national construit autour du diptyque grands bassins de production/grands bassins de consommation.

Ce questionnement est d'autant plus fondé que c'est une thématique relativement peu fréquente voire oubliée dans les travaux en sciences humaines portant sur la vitiviniculture nationale.

## Les petits vignobles : à l'ombre des grands

Bien que le principe de catégorisation ne soit pas sans chausse-trappes et relève d'enjeux dépassant la simple analyse<sup>26</sup>, c'est une pratique courante dans l'approche des phénomènes et des mutations qui façonnent la filière et l'histoire vitivinicoles. Or quel que soit l'angle sous lequel la thématique des petits vignobles est abordée, celle-ci souffre au mieux d'un manque de visibilité, au pire d'un manque de légitimité.

Les récentes publications dans le domaine vitivinicole mettent en lumière ce déficit. En 2014, à la suite d'un colloque tenu à Angers quelques années plus tôt, paraissait l'ouvrage *Les territoires du vin* sous la direction de Jean-Claude Taddei. Le recueil, qui se veut « l'occasion de croiser plusieurs disciplines et plusieurs champs de recherche autour d'un objet culturel et patrimonial : le vin<sup>27</sup> », regroupe une vingtaine de communications. Au sein de celles-ci, quatre uniquement concernent des vignobles de petite taille (AOC Savennières ; les Riceys en Champagne ; vins de Polynésie ; Haute-Saône) et surtout seule une d'entre elles (la communication sur les pratiques d'amateurs en Haute-Saône, perpétuant une activité séculière mais menacée) aborde l'objet de sa communication par le biais d'une problématique relative au fait d'être un « petit vignoble ». Dans la même logique, lors des deux grands colloques organisés en 2013 et 2015 à Toulouse et Albi par le groupe de recherche

26. Bourdieu Jérôme, Bruegel Martin et Stanziani Alessandro (dir.), *Nomenclatures et classifications : approches historiques, enjeux économiques*, actes du colloque tenu à l'École normale supérieure de Cachan, 19-20 juin 2003, Paris, INRA, 2004.

27. « Avant-propos », dans Taddei J.-C., *Les territoires du vin*, op. cit., p. 9.

pluridisciplinaire *In Vino Varietas*<sup>28</sup>, les petits vignobles français ne sont que très rarement abordés : une fois la première année (vins du Fronton, sur près d'une quarantaine de communications), trois fois la seconde (Buzet-sur-Baïse, vins du Fronton et vins ligériens<sup>29</sup>, sur un peu plus d'une quarantaine de communications également). Ici encore, les petits vignobles ne disposent que d'une place limitée et lorsqu'ils sont étudiés, ce n'est que très rarement à travers les spécificités liées à leur taille. Surtout, il n'existe aucune approche comparative, systémique ou globale, même lorsque la multiplication des communications le permettrait. Ainsi, à Bordeaux en 2005, lors d'un colloque d'ampleur, tenu sur quatre jours et regroupant près de 70 communicants, l'expression « petit vignoble » revient à plusieurs reprises, ouvrant des pistes de réflexion particulièrement stimulantes et encourageantes : « Protection et urbanisation des petits vignobles littoraux provençaux » ; « La renaissance d'un petit vignoble dépend-elle de l'attribution d'une Appellation d'origine contrôlée ? » ; « Stratégies d'acteurs et valorisation d'un "petit" vignoble : l'exemple de Madiran » ; « Dernier avatar historique d'un "grand" petit vignoble : la renaissance du vignoble du Jura ». Mais en dépit de l'intérêt de ces interventions, aucune suite n'est donnée.

Au contraire, depuis une décennie environ, c'est essentiellement le règne du grand qui prédomine. C'est le cas dans l'intitulé même de certains colloques et les publications qui s'ensuivent, telle *La construction de la grande propriété viticole en France et en Europe (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)* qui interroge avec pertinence la notion de grande propriété et la manière dont elle s'est constituée<sup>30</sup>. La qualité et la diversité des communications permettent d'appréhender le sujet parfois dans le cadre de petits vignobles<sup>31</sup>, mais ceux-ci n'apparaissent pas dans la réflexion globale, même en contre-point, relevant une difficulté à identifier des limites à de tels objets historiques, bien mise en évidence dans la conclusion de l'ouvrage par Gérard Béaur<sup>32</sup>. De manière plus transversale, le grand est également omniprésent dans la manière dont les chercheurs envisagent et conçoivent leurs sujets d'analyse. Ainsi, de manière récurrente, les communications se

28. <http://blogs.univ-tlse2.fr/invinovarietas/>.

29. On peut y ajouter quelques communications sur de petits vignobles à l'étranger : par exemple au Liban et à Soave (Italie).

30. Figeac-Monthus Marguerite et Lachaud Stéphanie, *La construction de la grande propriété viticole en France et en Europe (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Bordeaux, Éditions Féret, 2015.

31. C'est le cas par exemple de la communication de Brumont Francis, « Monsieur Ger d'Angosse et les vins de Béarn (1730-1770) », dans Figeac-Monthus M. et Lachaud S., *La construction..., op. cit.*, p. 109-121.

32. Béaur Gérard, « La grande propriété, un passeport pour le vin de qualité ? », dans Figeac-Monthus M. et Lachaud S., *La construction..., op. cit.*, p. 252.



penchent sur « Bordeaux », « le vignoble de Bourgogne », « la viticulture languedocienne », « le Champenois », « les vins du Sud-Ouest », etc. Cette propension – dominante dans les actes de colloque et les publications – à vouloir saisir les facteurs et les évolutions d’un espace viticole global réduit la visibilité des petits vignobles et, peut-être par là même, les orientations des chercheurs. C’est particulièrement le cas dans le Sud-Ouest où les vignobles pâtissent d’une identité morcelée entre plusieurs espaces de production dont le seul point commun est le rattachement institutionnel à l’Interprofession des vins du Sud-Ouest et un lien historique avec les deux grands bassins de production et de commercialisation languedocien et bordelais<sup>33</sup>. Dès lors, tant concernant le rayonnement de vignobles devenus des marques que la recherche scientifique, ces territoires restent à l’ombre des grands.

Pourtant, les petits vignobles occupent une place importante au sein de la filière et de l’histoire nationale, et surtout ils sous-tendent tout un ensemble de thématiques singulières et spécifiques. Ainsi, si l’on s’en tient à une définition statistique restrictive de l’expression « petit vignoble », c’est-à-dire une aire de production de moins de 2 000 ha et ne se trouvant pas dans la zone des quatre grandes appellations nationales<sup>34</sup>, on comptait, au début des années 2010, 123 appellations rentrant dans cette catégorie (sur 318 au total). Or comme il l’a été constaté plus tôt, les petits vignobles, lorsqu’ils sont étudiés, ne sont pas ou très exceptionnellement appréhendés sous cette acception-là et, globalement, lorsqu’ils sont l’objet d’une publication, ils sont l’apanage des beaux livres, rédigés par des érudits ou des passionnés locaux<sup>35</sup>. En outre, lorsque des ouvrages scientifiques existent sur tel ou tel petit vignoble, ce sont généralement des études anciennes, essentielles pour certains éclairages ou comme sources secondaires, mais avec des approches méthodologiques souvent dépassées. Cette double dynamique se retrouve par exemple dans le cas du vignoble de Monbazillac. En l’espèce, hormis quelques travaux récents d’étudiants,

33. Voir par exemple Poussou Jean-Pierre, « La production et le commerce des vins du “haut-pays” d’agenais au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Vignes, vins et vigneron de Saint-Émilion et d’ailleurs*, actes du LII<sup>e</sup> congrès d’études régionales de la FHSO tenu à Saint-Émilion, 11-12 septembre 1999, Bordeaux, MSHA, 2000, p. 83-97.

34. C’était, en raison de la cohérence géographique qui soutenait le programme de recherche porté par ITEM, le plafond décidé à l’origine et le principal critère d’intégration au projet de recherche. En effet, dans le Midi aquitain, l’ensemble des vignobles ne dépasse pas cette limite.

35. La liste ici serait trop longue mais il suffit d’une recherche sur quelques petits vignobles pour mesurer l’ampleur du phénomène. Sur le territoire viticole de Buzet par exemple, il n’existe aucun ouvrage de spécialiste, qu’il soit historien, géographe, économiste, etc.



les seules études, plus ou moins poussées, datent de 1925<sup>36</sup>, 1947<sup>37</sup> et 1951<sup>38</sup>, tandis qu'un beau livre a paru, porté par une optique mémorielle, en 2012<sup>39</sup>. À cet égard et dans le cas qui nous intéresse, la question des beaux livres, à la composition soignée, aux photographies élégantes et aux textes synthétiques, est à la fois révélatrice et encourageante. En effet, leur multiplication depuis une vingtaine d'années renvoie à un souci – particulièrement répandu dans l'opinion publique – d'ancrage dans ce que l'on a trop commodément appelé le « terroir<sup>40</sup> », surtout dans le domaine agro-viticole. C'est là une problématique intéressante car au-delà des rivalités commerciales ou médiatiques que peuvent recouper une potentielle concurrence entre ouvrages scientifiques ou non, elle reprend certains des débats propres à l'histoire, notamment ceux autour des questions de mémoire et d'histoire<sup>41</sup>. En effet, les beaux livres apparaissent dans le champ des connaissances des petits vignobles comme les outils de perpétuation d'une civilisation de la vigne parfois oubliée, souvent négligée, en tout état de cause à protéger. Dans ce contexte, le beau livre, dont la dimension mémorielle – au même titre que l'événement commémoratif – comme les aspérités propres au régime et enjeux d'historicité, devient dans l'espace public, mais également très souvent auprès des acteurs de la filière, le seul outil de valorisation, de transmission et de rayonnement d'un territoire sacralisé par le beau texte et les belles images.

Sans nier l'importance de la qualité formelle d'un ouvrage<sup>42</sup>, la multiplication des beaux livres sur le sujet (à laquelle il faut ajouter les guides généralistes évoqués plus haut) démontre qu'il existe un véritable espace pour un travail scientifique de fond sur les petits vignobles, avec une double exigence : celle du renouvellement des interrogations et du croisement des interprétations.

36. Meulet Jean, *Contribution à l'étude des vins blancs liquoreux de Monbazillac (Dordogne)*, thèse de doctorat en pharmacie, Université de Toulouse, 1925.

37. Fénelon Paul, *Le vignoble de Monbazillac*, Toulouse, Privat, 1947.

38. Jouannel André, *Bergerac et la Hollande : les vins de Monbazillac, le papier, les relations familiales*, Bergerac, Imprimerie H. Trillaud et C<sup>ie</sup>, 1951.

39. Vidalie Jean-François, *Monbazillac ou la révélation d'un secret en Périgord*, Périgueux, Éditions Couleurs Périgord, 2012.

40. Sur ce sujet, voir Jacquet Olivier et Wolikow Serge (dir.), *Territoires et terroirs du vin du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècles. Approche internationale d'une construction historique*, Dijon, EUD, 2011.

41. Sans revenir sur les débats relatifs à cette question, nous renvoyons à l'ensemble des travaux de Paul Ricœur ou à certains textes de François Dosse notamment.

42. À ce sujet, voir le remarquable travail sur Gaillac : Chabbert Roland (dir.), *Le Gaillac. Vin de ville, vin des champs*, Toulouse, Éditions Midi-Pyrénéennes, coll. « Cahiers du patrimoine », n° 108, 2015.

## Un autre regard sur le vignoble

Incontestablement, la demande sociale est aujourd'hui très forte dans le domaine vitivinicole. En effet, depuis une dizaine d'années, le grand public fait preuve d'un intérêt grandissant pour l'objet « vin » et un ensemble de facteurs tend à démontrer cette réappropriation, depuis les années 2000, d'un marqueur civilisationnel national ancien<sup>43</sup>. C'est ainsi que se développe une multitude de blogs, de comptes sur les réseaux sociaux, de sites spécialisés chez les médias en ligne, de pages personnelles dont les objectifs sont très divers : valorisation de certaines productions, recommandations, études du marché, aide à la consommation responsable, actualité, etc.<sup>44</sup>. Désormais, toutes les chaînes de la grande distribution disposent de leur « foire aux vins » dont le succès ne cesse de s'affirmer<sup>45</sup> et les cours d'œnologie se multiplient au même titre que les guides promettant d'affiner les capacités gustatives des lecteurs<sup>46</sup>.

Dans cet ensemble hétéroclite et porté par un marché en pleine extension qui profite d'un effet de mode que l'ensemble des acteurs espère le plus durable possible, quelle est la place des sciences sociales et quelle est la place des petits vignobles ? Elles sont toutes les deux ambivalentes. Certes, les tendances actuelles sont appréhendées par des études approfondies, notamment des travaux de thèse en cours<sup>47</sup>, mais de manière générale, les sciences sociales sont peu sollicitées par les acteurs de la filière et peu visibles dans le champ médiatique contemporain pour des raisons diverses et variées (manque de temps ou d'intérêt, formats de publication non adaptés, volatilité de l'actualité, etc.).

43. Voir par exemple les argumentaires construits pendant la Première Guerre mondiale autour du pinard national, tant dans les écrits des poilus que dans les publications scientifiques. Cf. Pierre Viala, *L'avenir viticole de la France après la guerre. Le vin et l'hygiène. Le vin au front*, Paris, La Revue de viticulture, 1916.

44. Citons par exemple le site Le Figaro Vin à la dimension généraliste (<http://avis.vin.lefigaro.fr/>), le blog « No wine is innocent » (<http://rue89.nouvelobs.com/blog/no-wine-is-innocent>) qui traite de manière décalée et journalistique l'actualité de la filière ou le compte Twitter de Vin & Société (<https://twitter.com/vinetsociete>) qui fait la promotion de la filière et de ses 500 000 acteurs.

45. Van de Castele Mounia, « La foire aux vins rapporte gros aux distributeurs », *La Tribune*, 25 septembre 2015.

46. La collection « Pour les Nuls » a ainsi plusieurs références sur le vignoble, dont notamment *Le vin pour les Nuls* qui en est à sa huitième édition.

47. Citons ici la thèse de la géographe Frédérique Célérier sur *Les territoires du vin issu de l'agriculture biologique en France. Étude comparée des vignobles de Bordeaux et de la vallée du Rhône* dirigée par Mayté Banzo et soutenue à Bordeaux-Montaigne en 2006, celle en cours d'anthropologie de Serge Villier sur *La fonction sociale, symbolique et esthétique de la cave à vins* dirigée par Isabelle Blanquis à Tours et celle d'Arnaud Delamarre abordant, sous la direction de Louis Dupont à Paris IV, *Les territoires urbains et les nouvelles consommations : néocavistes et nouveaux consommateurs de vin*.

Pourtant, les sujets d'actualité ne manquent pas ces dernières années. Parmi les plus récents, la question du réchauffement climatique et de ses impacts sur les productions viticoles a été l'objet depuis quelques années d'émissions de radio, d'articles de presse ou d'une étude menée par l'Institut des sciences de la vigne et du vin. Parmi toutes les voix d'experts (producteurs, négociants, syndicalistes, chercheurs, etc.) qui se sont exprimées sur le sujet, très rares ont été celles des historiens, géographes, anthropologues ou économistes. Or les sciences humaines et sociales permettent de donner un relief et une profondeur à des enjeux qui, souvent, dépassent des intervenants conditionnés et pressés par l'immédiateté d'intérêts concrets. Il en va de même pour les petits vignobles qui souffrent d'un déficit chronique de représentativité. Certains tirent leur épingle du jeu, jouant justement sur la demande sociale tels les « Vignerons de Buzet » (Lot-et-Garonne) qui, depuis quelques années, ont mis en œuvre une politique de développement axée sur le respect de l'environnement et des normes de production soucieuse de la biodiversité<sup>48</sup>. S'il faudra attendre encore pour mesurer le succès de cette démarche, il est indéniable qu'elle a permis à un territoire viticole de petite taille de s'illustrer sur la scène médiatique (émissions de télévision, articles de presse, distinctions diverses et variées). Dans un autre cas de figure et par un biais différent, l'association Rencontres des cépages modestes vise à promouvoir « la connaissance, la reconnaissance, la promotion, la mise en valeur culturelle des cépages "modestes", des vins qui en sont issus, des vignerons qui les produisent et des terroirs qui les abritent<sup>49</sup> ». Si l'objet principal est ici d'œuvrer pour la sauvegarde, à travers la promotion, de cépages peu connus ou en voie de disparition par le biais de rencontres, débats ou articles, le fondement même de l'association est un désir de singularisation et de visibilité dans un monde de la viticulture tendant à s'uniformiser sous la pression du marché. Dès lors, au croisement de ces problématiques se trouvent, dans la perspective d'une réflexion sur les petits vignobles, plusieurs thématiques qui permettent un renouvellement du regard sur le vignoble national.

La première renvoie immédiatement à la tentative de définition des « petits vignobles », cœur de la première journée d'étude menée par le programme de recherche<sup>50</sup>. Ici, l'approche globale permise par la dizaine de travaux présents

48. La cave a été reconnue par l'European Foundation for Quality Management comme une entreprise engagée dans une démarche efficace et propice à son territoire en 2015, notamment en répondant au cahier des charges de l'engagement de responsabilité sociétale des entreprises coopératives et agroalimentaires (RSE-AGRO).

49. Site de l'association Rencontres des cépages modestes (<http://rencontres-des-cepages-modestes.com/>).

50. Journée d'étude « Qu'est-ce qu'un "petit vignoble" ? L'exemple du Midi aquitain », tenue à Pau le 4 mars 2014.

dans cet ouvrage permet de mettre en relief les enjeux d'une délimitation de ce que l'on entend par « petit vignoble ». L'épaisseur temporelle et les différentes appréhensions qu'en ont les auteurs montrent la vitalité d'un débat autour d'une notion somme toute peu abordée par le champ d'étude des sciences sociales, mais renvoyant à des échanges de vues classiques sur les difficultés à interpréter un phénomène et surtout la nécessité de rompre avec les avis trop évidents, partagés par le plus grand nombre<sup>51</sup>. Cette première étape est fondamentale car elle esquisse les contours de l'objet historique étudié afin d'en proposer une analyse comparative, sur le temps long et par le biais de plusieurs perspectives (construction de la propriété, actions des acteurs, logiques commerciales, dynamiques de réappropriation du territoire et du marché, etc.).

Ensuite, en contextualisant un objet qui, dans les faits, change de nature et de forme au fil des siècles, la réflexion générale cherche ainsi à comprendre et à saisir les singularités qui façonnent ces territoires, notamment dans un contexte quasi constant de valorisation de la grande propriété et des « grands vignobles » ou des « grands vins ». Dans cette optique, s'interroger sur ce qui fait un petit vignoble et l'ensemble des facteurs qui l'identifie sur un marché tendant à la simplification, voire dans certains cas à l'homogénéisation, est déterminant. En effet, le paysage vitivinicole national est structuré par un discours révéralant les « grands crus » ou les « grands vins ». À Strasbourg ou à Montpellier, on écoule des produits par le biais de structures commerciales aux noms de « Domaine des grands vins de France » ou « Aux grands vins de France », tandis que récemment s'est tenu à Mâcon le 62<sup>e</sup> concours des grands vins de France<sup>52</sup>. Dans ce contexte, comment dès lors interpréter la place des petits vignobles et leurs stratégies, articulées (ou pas) autour des spécificités liées à leur taille ?

S'interroger sur ce point renvoie, en troisième lieu, à aborder la thématique de l'identité des petits vignobles. Celle-ci, bien évidemment, est multiple, tout d'abord en raison de la dimension temporelle de nos interrogations (du Moyen Âge au XXI<sup>e</sup> siècle), mais également car elle s'appuie sur la richesse et la pluralité du vignoble français. Ce questionnement identitaire reste par conséquent foncièrement structurant car, s'il porte en lui les germes des logiques commerciales et de leur rayonnement, il pose également la question de la patrimonialisation d'une production et des pratiques qui l'accompagnent<sup>53</sup>.

51. Dion Roger, « Querelle des anciens et des modernes sur les facteurs de la qualité du vin », *Annales de géographie*, t. 61, n° 328, 1952, p. 417-431.

52. « Les résultats du concours des grands vins de France dévoilés », *Le Journal de Saône-et-Loire*, 18 avril 2016.

53. Campanini Antonella, Scholliers Peters et Williot Jean-Pierre (dir.), *Manger en Europe. Patrimoines, échanges, identités*, Bruxelles/Berlin/New York/Oxford/Vienne, Peter Lang, 2011.

Par ailleurs, il permet de mesurer les effets du vocabulaire et de son usage dans la construction identitaire. Car, indéniablement, si les petits vignobles existent – et par certains aspects se révèlent même majoritaires –, ils n’apparaissent presque jamais en tant que tels et sous cette dénomination-là. De la sorte, au croisement de l’histoire des pratiques et des représentations, réfléchir à la problématique de l’identité des petits vignobles revient à mesurer les phénomènes qui construisent le vignoble national, à leurs topiques et leurs incidences. Enfin – et peut-être surtout –, inscrits dans des logiques qui sont propres à la filière elle-même (gestion de la production, recherche de débouchés, souci du développement), les petits vignobles sont tout autant au cœur de préoccupations très récentes et en constante progression dans la sensibilité publique (tourisme vert, œnologie, contacts humains directs, développement durable, etc.) que ce recueil cherche également à mettre en perspective.

Au total se retrouve en filigrane la notion de territoire viticole, de sa réalité et de son image. C’est là aussi une question récurrente des travaux en sciences sociales<sup>54</sup>, et plus particulièrement en ce qui concerne la viticulture<sup>55</sup>. Il convient donc, à travers notre réflexion collective, de réfléchir à la manière dont sont constitués les petits territoires viticoles, d’étudier leurs évolutions, avec une attention toute particulière portée sur les lignes de convergences et de divergences à travers les siècles et les espaces, afin d’analyser leurs caractères au sein d’un ensemble disparate qui forme le territoire national viticole. Se pencher sur les petits vignobles en France sur le temps long porte donc à interroger la nature même du vignoble national, sa construction, son identité et ses dynamiques pour mesurer, sous divers angles et dans un emboîtement d’échelles spatiales et temporelles, les enjeux passés et actuels de territoires originaux.

## Conclusion

Dès lors, il est logique que notre propos collectif s’articule autour de trois grandes thématiques. La première interroge les enjeux identitaires qu’implique l’étude des petits vignobles, à travers les chapitres de Rémy Pech sur le rapport de l’historien à une notion ambiguë, de Francis Brumont sur la construction du discours historique portant sur un petit vignoble et enfin du géographe Éric Rouvellac sur la nature même des petits vignobles du

54. Voir par exemple Daumas Jean-Claude, Lamard Pierre et Laurence Tissot (dir.), *Les territoires de l’industrie en Europe (1750-2000). Entreprises, régulations, trajectoires*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007.

55. CERVIN (dir.), *Les territoires de la vigne et du vin*, Bordeaux, Éditions Féret, 2002.

Sud-Ouest. La seconde thématique se penche, quant à elle, sur la spécificité des petits vignobles à travers trois cas d'étude : les concurrences entre vins bordelais au Moyen Âge (Sandrine Lavaud), la crise qui frappe de manière endémique et récurrente le vignoble de Buzet jusqu'aux années 1930 (Stéphane Le Bras), puis les stratégies de gestion des possessions viticoles en Aveyron aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (Guilhem Ferrand). Enfin, en dernier point, trois textes proposent des analyses au long cours, permettant de mesurer les jeux d'échelles spatiales et temporelles : ceux de Léonard Laborie et Pascal Griset autour du vignoble de Cahors et de sa renaissance au XX<sup>e</sup> siècle, de Jean-Pierre Garcia au sujet de l'insertion des petits vignobles dans l'espace viticole bourguignon et d'Adrien Lammoglia et Samuel Leturcq à propos des petits terroirs viticoles de Touraine à l'époque contemporaine.

Dans cet ensemble, au croisement des questionnements, des périodes et des espaces, se construit, se déconstruit, s'argumente et se débat la notion de « petits vignobles », nouveau champ d'exploration des études vitivinicoles.